### DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

#### COMMUNE DE MONTARNAUD

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 23 mai 2020

Le vingt-trois mai deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Montarnaud se sont réunis dans la salle des fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation affichée le 18 mai 2020.

Présents: ABBAOUI Nora, BAILLY Thierry, BONNIER Hélène, BOUYSSOU Valérie, BROC Christine, CARRIERE Pierre, CAZENAVE Nicolas, DIAZ Aurélie, DUBUC Guillaume, GARCIA Anthony, HAMDAOUI Fatiha, HENRY Gilles, IBANES François, ILLUMINATI Laurent, LAGORCE Simon, LANTERI Pascale, LECROISEY Eric, MONTAVON Céline, PUGENS Jean Pierre, SALLES Natacha, TEISSIER Monique, TERRAILLON Denis, TUFFERY Frédérique, VALOIS Anne, VIALET Stéphanie.

Absents ou excusés

MANDANTS SURRIRAY Xavier OUEDRHIRI Mohamed MANDATAIRES
HENRY Gilles
PUGENS Jean Pierre

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CARRIERE Pierre, personne la plus âgée des membres du conseil.

M. François IBANES a été élu secrétaire.

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal: 27

En exercice: 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

M. CABELLO, Maire du précédent mandat accueille les nouveaux membres élus du conseil municipal. Il annonce que la présidence de la séance doit être confiée au membre élu le plus âgé. M. Pierre CARRIERE est donc nommé président de séance jusqu'à l'élection du Maire. M. CARRIERE propose à M. IBANES d'être secrétaire de séance. M. IBANES accepte la fonction.

#### 2020-10- Election du Maire

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire.

Une personne s'est portée candidate :

M. PUGENS pour la liste « Montarnaud C'Vous »

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25

À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants

se sont fait connaître: 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

a obtenu:

Monsieur Jean Pierre PUGENS: 23 voix (VINGT TROIS VOIX),

Monsieur Laurent ILLUMINATI: 1 voix (UNE VOIX)

Monsieur Jean Pierre PUGENS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

### M. le Maire prends la présidence de la séance du Conseil.

#### 2020-11- Désignation du nombre d'adjoints

- Vu les articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les élections municipales en date du 15 mars 2020,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer préalablement à toute élection, le nombre de postes d'adjoints.

Ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif du Conseil Municipal.

Eu égard à la nécessité d'organiser le travail de la municipalité et l'assemblée se composant de 27 membres, il est proposé de fixer le nombre d'adjoints à huit.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la proposition ci-dessus à la majorité absolue et quatre voix « contre ».

### 2020-12- Election des Adjoints

M. le Maire, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des adjoints.

Une seule liste d'adjoints a été déposée par :

M. CARRIERE pour la liste « Montarnaud C'Vous » :

Les Adjoints proposés sont :

Pierre CARRIERE

Christine BROC

Denis TERRAILLON

Fatiha HAMDAOUI

Anthony GARCIA

Valérie BOUYSSOU

François IBANEZ

Anne VALOIS

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants

se sont fait connaître: 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue: 12

a obtenu:

Liste « Montarnaud C'Vous » : 23 voix (VINGT TROIS VOIX),

La liste « Montarnaud C'Vous », a été élue à l'unanimité des suffrages exprimés. Ont été proclamé, à vingt-trois voix sur vingt-trois les adjoints ci-dessous et par ordre :

Pierre CARRIERE: 1er Adjoint Christine BROC: 2ième Adjointe Denis TERRAILLON: 3ième Adjoint Fatiha HAMDAOUI: 4ième Adjointe Anthony GARCIA: 5ième Adjoint Valérie BOUYSSOU: 6ième Adjointe François IBANEZ: 7ième Adjoint Anne VALOIS: 8ième Adjointe

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close.





Anaule d'enplace la délisération precedement transmire

DELAKTEMENT DE L'HEKAULT

COMMUNE DE MONTARNAUD

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 mai 2020

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

0 5 JUIN 2020

D.R.C.L GREFFE - P.F.R.A.

Le vingt-trois mai deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Montarnaud se sont réunis dans la salle des fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation affichée le 18 mai 2020.

Présents: ABBAOUI Nora, BAILLY Thierry, BONNIER Hélène, BOUYSSOU Valérie, BROC Christine, CARRIERE Pierre, CAZENAVE Nicolas, DIAZ Aurélie, DUBUC Guillaume, GARCIA Anthony, HAMDAOUI Fatiha, HENRY Gilles, IBANES François, ILLUMINATILaurent, LAGORCE Simon, LANTERI Pascale, LECROISEY Eric, MONTAVON Céline, PUGENS Jean Pierre, SALLES Natacha, TEISSIER Monique, TERRAILLON Denis, TUFFERY Frédérique, VALOIS Anne, VIALET Stéphanie.

Absents ou excusés:

MANDANTS SURRIRAY Xavier OUEDRHIRI Mohamed

MANDATAIRES HENRY Gilles PUGENS Jean Pierre

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CARRIERE Pierre, personne la plus âgée des membres du conseil. M. le Maire, ayant été élu, préside dorénavant la séance.

M. François IBANEZ a été élu secrétaire.

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal: 27

En exercice: 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

## 2020-11- Désignation du nombre d'adjoints

- Vu les articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les élections municipales en date du 15 mars 2020,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer préalablement à toute élection, le nombre de postes d'adjoints.

Ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif du Conseil Municipal.

Eu égard à la nécessité d'organiser le travail de la municipalité et l'assemblée se composant de 27 membres, il est proposé de fixer le nombre d'adjoints à huit.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la proposition ci-dessus à la majorité absolue et quatre votes « contre ».

Fait à MONTARNAUD, le 25 Mai 2020

Le Maire

Jean Pie

Anaule d'entire la déliseration precedement transmire

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

COMMUNE DE MONTARNAUD

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU 23 mai 2020

0 5 JUIN 2020

D.R.C.L GREFFE - P.F.R A

Le vingt-trois mai deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Montarnaud se sont réunis dans la salle des fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation affichée le 18 mai 2020.

Présents: ABBAOUI Nora, BAILLY Thierry, BONNIER Hélène, BOUYSSOU Valérie, BROC Christine, CARRIERE Pierre, CAZENAVE Nicolas, DIAZ Aurélie, DUBUC Guillaume, GARCIA Anthony, HAMDAOUI Fatiha, HENRY Gilles, IBANES François, LLU TINATI Laurent, LAGORCE Simon, LANTERI Pascale, LECROISEY Eric, MONTAVON Céline, PUGENS Jean Pierre, SALLES Natacha, TEISSIER Monique, TERRAILLON Denis, TUFFERY Frédérique, VALOIS Anne, VIALET Stéphanie.

Absents ou excusés:

MANDANTS
SURRIRAY Xavier
OUEDRHIRI Mohamed

MANDATAIRES HENRY Gilles PUGENS Jean Pierre

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CARRIERE Pierre, personne la plus âgée des membres du conseil. M. le Maire, ayant été élu, préside dorénavant la séance.

M. François IBANEZ a été élu secrétaire.

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal: 27

En exercice: 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

# 2020-11- Désignation du nombre d'adjoints

- Vu les articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les élections municipales en date du 15 mars 2020,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer préalablement à toute élection, le nombre de postes d'adjoints.

Ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif du Conseil Municipal.

Eu égard à la nécessité d'organiser le travail de la municipalité et l'assemblée se composant de 27 membres, il est proposé de fixer le nombre d'adjoints à huit.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la proposition ci-dessus à la majorité absolue et quatre votes « contre ».

Fait à MONTARNAL De 25 Mai 2020

Le Maire

Jean Pierre PLIGE

Anaule de replace la délisération precedement transmisse

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

COMMUNE DE MONTARNAUD

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU 23 mai 2020

0 5 JUIN 2020

D.R.C.L GREFFE PER A

Le vingt-trois mai deux mille vingt à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Montarnaud se sont réunis dans la salle des fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation affichée le 18 mai 2020.

Présents: ABBAOUI Nora, BAILLY Thierry, BONNIER Hélène, BOUYSSOU Valérie, BROC Christine, CARRIERE Pierre, CAZENAVE Nicolas, DIAZ Aurélie, DUBUC Guillaume, GARCIA Anthony, HAMDAOUI Fatiha, HENRY Gilles, IBANES François, LLU TINATIL Laurent, LAGORCE Simon, LANTERI Pascale, LECROISEY Eric, MONTAVON Céline, PUGENS Jean Pierre, SALLES Natacha, TEISSIER Monique, TERRAILLON Denis, TUFFERY Frédérique, VALOIS Anne, VIALET Stéphanie.

Absents ou excusés:

MANDANTS SURRIRAY Xavier OUEDRHIRI Mohamed

MANDATAIRES HENRY Gilles PUGENS Jean Pierre

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CARRIERE Pierre, personne la plus âgée des membres du conseil. M. le Maire, ayant été élu, préside dorénavant la séance.

M. François IBANEZ a été élu secrétaire.

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal: 27

En exercice: 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

# 2020-11- Désignation du nombre d'adjoints

- Vu les articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les élections municipales en date du 15 mars 2020,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer préalablement à toute élection, le nombre de postes d'adjoints.





## CONSEIL MUNICIPAL Du samedi 25 mai 2020 à 18h00 TABLEAU DE PRESENCE

	Prénom	Nom	Présent	Absent	Procuration
Monsieur	Jean-Pierre	PUGENS	-		
Madame	Valérie	BOUYSSOU	Banko		
Monsieur	Pierre	CARRIERE	Cotting		
Madame	Frédérique	TUFFERY	3		
Monsieur	Denis	TERRAILLON	1008		
Madame	Anne	VALOIS			
Monsieur	Gilles	HENRY			
Madame	Christine	BROC			
Monsieur	Simon	LAGORCE			
Madame	Fathia	HAMDAOUI			
Monsieur	Anthony	GARCIA	<b>3</b>		
Madame	Pascale	LANTERI	Conten	5	
Monsieur	François	IBANES	That		
Madame	Hélène	BONNIER	1 de		
Monsieur	Guillaume	DUBUC	Som		
Madame	Monique	TESSIER	TOUR		
Monsieur	Xavier	SURRIRAY		X	10 mm
Madame	Aurélie	DIAZ	Dis		11
Monsieur	Nicolas	CAZENAVE	15	>	
Madame	Stéphanie	VIALLET	10(0)		
Monsieur	Thierry	BAILLY	199		
Madame	Nora	ABBAOUI	18/1		
Monsieur	Mohamed	OUEDRHIRI -		A	
Monsieur	Laurent	ILLUMINATI	do	1	
Madame	Natacha	SALLES		=	
Monsieur	Eric	LECROISEY	te	7 /	
Madame	Céline	MONTAVON	100	>	

Note: noter l'heure d'arrivée des conseillers municipaux qui arrivent en retard, ainsi que l'heure de départ de ceux qui partent avant la fin du conseil.